



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Para-hotellerie

Question écrite n° 47509

Texte de la question

M. Dominique Paillé attire l'attention de M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat sur les préoccupations exprimées de façon unanime par les cafetiers, hôteliers et restaurateurs. Ils dénoncent depuis plusieurs années la concurrence déloyale que constitue, en milieu rural, la multiplication des banquets et soirées organisés par des associations. Ces dernières, qui relèvent de la loi du 1er juillet 1901, bénéficient d'une exonération de la TVA pour six manifestations par an. À la suite du rapport qui a été rédigé en vue de limiter les abus qui ont trait au paracommercialisme, il lui demande les mesures qu'il entend adopter.

Données clés

Auteur : [M. Paillé Dominique](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47509

Rubrique : Hotellerie et restauration

Ministère interrogé : petites et moyennes entreprises, commerce et artisanat

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 janvier 1997, page 348